

Un Psychologue (H/F)

Rattaché à la Direction enfance famille, sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Service ASE spécialisée et intégré à l'équipe pluridisciplinaire, le Psychologue est chargé de conduire des actions préventives et curatives dans le cadre de la politique départementale de prise en charge des MNA.

Dans sa fonction institutionnelle, le psychologue veille à la prise en charge de la dimension psychologique.

Dans sa fonction de clinicien, il intervient directement auprès des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs à la demande des travailleurs médico-sociaux.

Il exerce ses missions dans le cadre de l'article 2 du décret 92-853 du 28 août 1992 modifié par le décret du 28/12/94 N° 94-1157 (article 27)

GRADE DE RECRUTEMENT : Psychologue

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Bar-le-Duc

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Introduire la dimension psychologique et veiller à sa prise en compte institutionnelle

- Participer à la conception des cadres de travail et à l'élaboration des procédures du service
- Apporter un éclairage clinique aux procédures et instances décisionnelles
- Interpeller le responsable de service sur les carences et dysfonctionnements qui compromettent la prise en charge psychologique des mineurs et jeunes majeurs.

2- Réaliser un travail clinique et éventuellement thérapeutique auprès des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés.

- Assurer après évaluation le suivi psychologique du mineur/jeune majeur en cas de troubles réactionnels du comportement
- Exercer un soutien auprès des équipes (évaluation, accompagnement, structure de mise à l'abri)
- Orienter le mineur/jeune majeur en cas de troubles avérés de la personnalité vers des structures de soins adaptés et en favoriser la mise en œuvre
- Accompagner le mineur/jeune majeur dans les problèmes liés à son parcours migratoire et à son insertion.

3- Apporter un éclairage sur les situations auprès des équipes médico-sociales du service en tant que clinicien.

- Concourir dans le cadre des réunions de synthèse à la réflexion et la prise de recul dans l'analyse des situations individuelles et de groupe
- Intervenir systématiquement dans les différentes phases de la procédure de prise en charge des mineurs non accompagnés
- Participer à des temps d'échanges organisés tels que les groupes de parole

4- Collaborer à la réflexion, la conception et l'élaboration de projets institutionnels et avec les partenaires extérieurs.

- Contribuer à la réflexion sur les actions spécifiques ASE dans le cadre de l'élaboration de la politique départementale
- Procéder à des échanges sur les pratiques professionnelles dans le cadre de leurs missions, en accord avec leur responsable hiérarchique

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Connaissances professionnelles : Psychologie clinique, Psychologie de l'enfant et de l'adolescent, Maîtrise des techniques d'entretien d'aide, Cadre légal et réglementaire des MNA, Acteurs institutionnels publics et privés, Législation et procédures relatives à l'Aide sociale à l'Enfance

Compétences professionnelles : Adapter son discours en fonction de l'interlocuteur, Capacité d'analyse, Rédaction d'écrits professionnels, Savoir s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire, Capacité à travailler, dans l'urgence, en autonomie comme en équipe

Attitudes professionnelles : Capacité de communication avec différents publics, Capacité d'écoute et d'adaptation, Développer et entretenir des réseaux professionnels, Respect absolu du secret professionnel et de la confidentialité

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Gestion des traumatismes et problématiques liés à l'immigration, Permis B, Déplacements professionnels, obligation d'être titulaire d'un Master II de psychologie

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative, attestation de réussite au concours) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Joanna PORTAL, Responsable du service ASE spécialisée, au 03.29.45.71.73